



« Relèvement culturel et développement productif créatif sur la côte caraïbe du Nicaragua »

Programme conjoint Culture et Développement du F-OMD mis en œuvre au

NICARAGUA

## Contributions du programme conjoint à la mise en œuvre des Conventions de l'UNESCO sur la culture



### [Convention de l'UNESCO de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel](#)

#### Actions du programme conjoint:

Le patrimoine culturel a été sauvegardé par la réhabilitation de 4 sites patrimoniaux.

#### Produits du programme conjoint:

La **conservation du patrimoine culturel** a été favorisée par la production et la systématisation de projets architecturaux pour les centres culturels et les sites historiques.



### [Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel](#)

#### Actions du programme conjoint:

La **cohésion sociale et l'innovation créative** ont été appuyées par le biais de 5 festivals culturels.

#### Produits du programme conjoint:

La **sauvegarde du patrimoine culturel immatériel** a été ciblée par une publication sur les processus de revitalisation culturelle.



### [Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#)

#### Actions du programme conjoint:

- **L'émancipation économique, la créativité et la production d'expressions culturelles** ont été appuyées pour améliorer les conditions de vie des populations autochtones et d'ascendance africaine sur la côte caraïbe :
  - Financement de 60 projets culturels grâce à la constitution d'un nouveau fonds ("Fondo ProCultura") et octroi de microcrédits par le Fonds de crédit renouvelable ;

*Veillez noter que l'information présentée sur les Conventions est fondée sur les commentaires envoyés par l'équipe du programme conjoint pendant sa mise en œuvre, et de ce fait risque de ne pas être exhaustive.*

- Renforcement des capacités des entrepreneurs culturels (formation de 504 bénéficiaires en tourisme culturel et de 416 autres à la gestion des entreprises culturelles).
- Appui à la mise en place de **systèmes participatifs de gouvernance dans le domaine de la culture** par la création d'un réseau de promoteurs culturels et d'un réseau d'entrepreneurs culturels.
- **Renforcement des connaissances et de l'appréciation pour la diversité culturelle** parmi les jeunes grâce au soutien apporté à un enseignement interculturel bilingue.

#### **Produits du programme conjoint:**

- Appui à **la créativité et à la protection d'expressions culturelles** :
  - Cartographie et évaluation de la culture de 8 groupes autochtones et d'ascendance africaine sur la côte caraïbe ;
  - Evaluation du marché de l'artisanat sur la côte caraïbe ;
  - Guide de renforcement des capacités pour une production artisanale innovante ;
  - Guides sur le contrôle de la qualité en vue de la promotion des produits culturels ;
  - Produits destinés aux centres culturels : plans architecturaux et de pérennisation, matériel didactique.
- **L'émancipation économique** a été encouragée en établissant des cadres institutionnels pour soutenir les projets culturels des populations autochtones ou d'ascendance africaine sur la côte caraïbe :
  - Mise au point de plans stratégiques pour le développement culturel des populations autochtones et d'ascendance africaine ;
  - Création d'un Système d'indicateurs culturels axé sur les populations autochtones et d'ascendance africaine (SICPIA) ;
  - Etudes culturelles concernant la côte caraïbe ;
  - Mise en place de réglementations relatives à l'exploitation des espaces physiques de commercialisation et de promotion de produits culturels.
- Renforcement de **l'appréciation pour la diversité culturelle** parmi les jeunes :
  - Actualisation des programmes scolaires en vue de dispenser un enseignement interculturel bilingue ;
  - Production de matériels d'enseignement interculturel.
- **Intégration de la culture dans les politiques et programmes de développement durable:**
  - Création d'un Système d'indicateurs culturels axé sur les populations autochtones et d'ascendance africaine (SICPIA) ;
  - Mise au point de plans stratégiques pour le développement culturel des populations autochtones et d'ascendance africaine ;
  - Intégration de la diversité culturelle/ethnique et du dialogue interculturel dans la conception et la mise en œuvre des politiques culturelles des Régions autonomes ;
  - Etude d'identification des atouts culturels à inclure dans les routes touristiques sur la côte caraïbe.

*Veillez noter que l'information présentée sur les Conventions est fondée sur les commentaires envoyés par l'équipe du programme conjoint pendant sa mise en œuvre, et de ce fait risque de ne pas être exhaustive.*